

Compte-rendu de la réunion des Chefs de Service
tenue Vendredi le 27 mai 1988 de 16 heures à
18 heures.

Vendredi le 27 mai 1988, le Ministre a réuni les Chefs de Service pour leur faire part des directives à suivre dans l'exécution des programmes d'activités arrêtés pour l'exercice 1988. Il a souligné que cette réunion venait à point nommé pour informer le nouveau Secrétaire Général des activités importantes devant être réalisées cette année 1988 par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Le Ministre a rappelé les principales activités sur lesquelles nous devons concentrer nos efforts.

1. L'inventaire des activités productives des jeunes

Cet inventaire débuté l'année passée par un test dans les 10 Communes du Pays a été arrêté suite aux contraintes budgétaires. Actuellement le Directeur Général de la Jeunesse fait la tournée de mise au point dans toutes les Préfectures. L'objectif est d'examiner avec les responsables préfectoraux et communaux les possibilités d'effectuer l'opération dans les meilleurs délais ainsi que l'utilisation du formulaire.

2. Le Festival de la Jeunesse

La Direction Générale de la Jeunesse devra donner à temps les directives claires pour le déroulement du Festival 1988 : période, organisation, les activités à mener par les différents intervenants, l'acquisition du matériel nécessaire etc ...

3. Les Manifestations du V Juillet 1988

Monsieur NKULIKIYINKA Jean Baptiste, Directeur du Folklore et Loisirs doit préparer une note de service répartissant les tâches aux agents et les moyens dont on aura besoin (transport, commande de matériels, logements des acteurs). Cette note de service doit être prête avant le 10 juin 1988. Les responsables des différentes tâches doivent les mieux accomplir.

4. Les concours entres les G.S.E. des Jeunes, les coopératives, les C.F.J. et les CERAI.

Les directives pour l'organisation de ces concours ont été données. La Direction Générale de la Jeunesse et la Direction Générale du Mouvement Coopératif doivent suivre de près ces concours et établir un plan de visites aux commissions préfectorales pour se rendre compte de l'avancement de leurs travaux.

.../...

Le but à atteindre : ces concours doivent servir de moyen pour stimuler les associations des jeunes et les groupements coopératifs et les intégrer dans les circuits de production.

Pour la réussite de ces opérations il a été décidé d'accorder aux Préfets de Préfecture des subdélégations de crédits sur l'article "Mobilisation de la Jeunesse". De même les subdélégations aux Centres de Formation des Jeunes ont été accordées suivant le plan en annexe.

Après ce rappel des grandes opérations, le Ministre a tenu à indiquer les dossiers urgents à finaliser.

A la Direction Générale de la Jeunesse, il a signalé les dossiers suivants :

- Le projet "Entrepreneuriat des Jeunes" : l'étude de ce dossier est prévue le 1er juin 1988 par une commission formée principalement des représentants du MIJEUCOOP, MINEPRISEC et des Centres de Formation des Jeunes de KIGALI.
- Le projet "Formation par cohortes" : l'étude de ce dossier est à programmer pour le 8 juin 1988.
- La collaboration avec l'ONAPO pour les activités du Festival de la Jeunesse : le Directeur Général de la Jeunesse se mettra en contact avec les techniciens de l'ONAPO pour finaliser cette action.
- Le suivi des activités organisées par les mouvements de jeunesse (camps de travail) : une dotation de 3 millions de francs rwandais est à défalquer de l'article "Mobilisation de la Jeunesse" et à répartir équitablement et suivant les besoins exprimés par les mouvements de jeunesse (ASR - AGR - JEC - XAVERI, etc ...).
- * La commande et la distribution du matériel technique :
 - La distribution des fonds doit tenir compte des promesses tenues en 1987 mais non encore honorées et des besoins exprimés par les Centres sous la tutelle du Ministère, une subdélégation de 200.000 FRW devant être accordée à chacun de ces Centres pour qu'il puisse s'acheter le matériel disponible sur place et constituer un fonds de roulement.
- La réfection des bâtiments des C.F.J. :
 - Priorité sera faite pour les Centres suivants suite à l'urgence des travaux :
 - Le C.F.J. de NDAGO : un chèque de 300.000 FRW doit être tiré sur le fonds BAD au nom du Directeur du C.F.J. de NDAGO.
 - La subdélégation de crédits faite auparavant au Préfet de Préfecture de GIKONGORO sera transféré pour une autre destination dans la même Préfecture.
 - Le C.F.J. de GACULIRO : six millions de FRW pour la construction du garage.

- Le C.F.J. de GATI : un million de FRW pour l'aménagement des locaux de classe.
- Le C.F.J. de MUKINGO : 4.000.000 FRW pour la réfection de tous les locaux de classe.

A la Direction Générale du Mouvement Coopératif, le Ministre a recommandé les dossiers ci-après :

- La tournée dans les coopératives avalisées par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif :

Les contacts doivent être faits avec les services des Banques Populaires et du Centre IWACU pour arrêter un programme commun de suivi des coopératives qui ont bénéficié des crédits pour la campagne-café.

- La liquidation de la CECOEM : la commission ad hoc doit finaliser le rapport avant le 30 juin 1988.
- L'évaluation de l'Union Coopérative UBUKOZI de BUTARE : la commission ad hoc doit présenter le rapport final avant le 20 juin 1988.

A la Direction Générale des Sports et Loisirs, le Ministre a rappelé les travaux suivants :

- La commande du matériel de sports : seulement les articles non produits par les entreprises locales seront retenus (trainings, ballons, chaussures). Toutes les formalités pour cette commande doivent être terminées avant le 20 juin 1988.
- Le séjour de l'entraîneur russe de Volleyball : le dossier doit être finalisé avant le 10 juin pour le soumettre aux services de l'Ambassade de l'URSS.
- Le programme des jeux africains de Volleyball à KIGALI : l'étude sur l'organisation de ces jeux doit être terminée avant le 15 juin 1988.
- Les stages financés par la CONFEJES : le programme doit parvenir au Secrétariat de la CONFEJES avant le 25 juin 1988.
- Le Centre de Formation de Musique : le dossier doit être confectionné le plus tôt possible pour que le Centre démarre en juillet prochain au plus tard.
- Le Séminaire des intervenants dans les sports : le Secrétariat doit terminer le rapport final et le projet d'arrêté ministériel pour être transmis à tous les organes intéressés pour examen.
- Les statuts de la FERWAFa : une note doit être faite au Président de la FERWAFa lui proposant le statut modèle et la commission chargée d'étudier les statuts de la FERWAFa.
- Les Jeux olympiques : confectionner le dossier de participation aux jeux de Séoul, et proposer les délégations et les moyens à mettre en oeuvre, établir les contacts nécessaires. Ce dossier doit être clôturé avant le 20 juin.

Au Secrétariat Général, le Ministre a indiqué les dossiers suivants :

- Le rapport au VIème Congrès du M.R.N.D. : le Secrétaire Général complétera les éléments contenus dans le document préparé par les services de la Présidence du M.R.N.D. en précisant notamment les programmes accomplis en faveur des jeunes et les subsides accordés dans les domaines des coopératives, de la jeunesse et des sports et loisirs.
- La Gestion du Charroi : le Secrétaire Général réexaminera le projet de répartition des véhicules. On doit y inclure les véhicules à donner aux Préfectures pour les encadreurs ainsi que des instructions à tirer de la lettre du MINISTRE DESCO n° 12.07.01/Gest. 07.557/1823 du 1er juin 1988 sur les responsabilités et mesures à prendre en cas d'accident.
- L'aide aux sinistrés : le Secrétaire Général fera une sensibilisation des membres de notre Cellule pour qu'ils aident les sinistrés.
- Les Conventions avec les Congrégations religieuses :
Le Secrétaire Général relancera les pourparlers avec les Supérieurs Généraux des Congrégations des Frères Joséphites et Maristes pour qu'ils signent les Conventions leurs proposées en décembre 1987.
- L'étude sur les sports traditionnels : le Secrétaire Général préparera une lettre au Professeur Ferdinand NAHIMANA lui demandant de réaliser une étude sur ces jeux.
- Les Chroniques sur la Jeunesse et les Coopératives : les Directeurs Généraux et le Secrétaire Général doivent censurer les émissions de nos chroniqueurs avant d'être radiodiffusées.
- Le rapport annuel 1987 : la Direction de la Planification doit le collationner et faire en sorte qu'il soit publié avant la fin de ce mois de juin.
- La construction de la maison des jeunes : la parcelle étant acquise, la Direction de la Planification préparera une lettre de demande d'autorisation de bâtir et veillera au démarrage des travaux dans les meilleurs délais.
- La coopération du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif avec les Pays et Organismes amis : la Direction de la Planification préparera une note d'information précisant les projets existants et ceux en cours pour chaque bailleur de fonds, l'état d'exécution et les fonds disponibles.

Fait à Kigali, le 03 juin 1988

Le Rapporteur

Emmanuel HATEGEKIMANA.-

Le Président de la Réunion

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif.

PLAN D'APPUI AUX CENTRES DE FORMATION DES JEUNES

A. Promesses de 1987 qui n'ont pas encore été honorées

C.F.J.	Promesses à honorer
1. GACULIRO	! - 40 niveaux d'eau ! - 20 pelles ! - 40 truelles ! - 20 mètres métalliques ! - 10 équerres de façon ! - 15 brouettes ! - 100 sacs de ciment ! - des tôles
2. KIBARE	! - 100.000 FRW pour prêt aux jeunes lauréats du Centre ! - 70 tôles pour la construction d'un atelier des lauréats
3. MPANDA	! - 4 machines à coudre ! - 100.000 FRW pour prêts aux jeunes lauréats du Centre ! - 50.000 FRW pour fonds de roulement
4. GAKONI	! - 300.000 FRW pour réfection des locaux ! - 4 machines à coudre pour lauréats ! - 10 rabots pour lauréats
5. MULINDI	! - 100 sacs de ciments ! - 10.000 briques cuites ! - 120 tôles

B. Subdélégation pour achat matériel technique

Nom du Centre	Préfecture	Fonds de roulement	Achat du matériel	Total
NDAGO	! GIKONGORO	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
NYAMAGABE	! GIKONGORO	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
MUHALI	! CYANGUGU	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
GISHYITA	! KIBUYE	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
SHYOGWE	! GITARAMA	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
MUTURA	! GISENYI	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
KIRWA	! KIBUNGO	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW
GATI	! KIBUNGO	! 100.000 FRW	! 100.000 FRW	! 200.000 FRW

.../...

MULINDI	! BYUMBA	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
KARAGO	! GISENYI	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
MAYANGE	! KIGALI	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
KABARE	! KIGALI	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
MUKINGO	! RUHENGERI	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
MPANDA	! GITARAMA	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
GAKONTI	! BYUMBA	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
RWABUYE	! BUTARE	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
MASAKA	! KIGALI	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
GACULIRO	! KIGALI	!	100.000 FRW	!	100.000 FRW	!	200.000 FRW	
			!	1.300.000 FRW	!	1.300.000 FRW	!	12.600.000 FRW